

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

#29564 Maroc.

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 5229 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOKANTY - Abderrahim

Date de naissance : 30.06.1951

Adresse : habitacle -

Tél. : 0603055645 Total des frais engagés : 2340 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 21-66-77

Date de consultation : 24.06.2021

Nom et prénom du malade : Mokenty Malika

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09/07/2022 Le : 12/07/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24.06.02	C's		500,00	
				Dr. ACHAGRA CHIRURGIEN Maladies et Chirurgie de l'AMA et Mohamed 27-06-2002 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LANKO 46 Bd Yerkhouni - Casablanca Le Compte d'Optic pour le Dr. Bennani Boutaina INPE : 095026449	27/06/2022					2040.00 DH.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with numbered teeth. The upper arch (maxilla) has teeth numbered 1 through 8 from left to right. The lower arch (mandible) also has teeth numbered 1 through 8 from left to right. The teeth are arranged in a curve, with 1 at the anterior midline and 8 at the posterior molars. A vertical arrow labeled 'H' points upwards, and a horizontal arrow labeled 'D' points to the left, indicating the direction of tooth movement.

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشخرا

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

جراحة جامعة باريس

الاستقبال : 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

Casablanca, le
24.06.2022

Madame MORKANTY Malika

LUNETTES PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : +1,00 (-1,00) à 90° , Addition + 3,00

Oeil Gauche : Verre neutre

ANTI-REFLET

MONTURE+VERRES

*LNKO s.a.r.l
46 Bd Zerkoune - Casablanca
Pour le Compte d'Optic pour tous
Mme Bernani Boutaina
INPE: 095026449*

Dr. ACHAGRA OUMAÏMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 - 88 - ٩٩

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

39، شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com البريد الإلكتروني :

LNKO

27/06/2022

46 Bd Zerkouni 2 éme étage
Casablanca
tél : 06 64 76 36 15
E-mail : Contact@inkobrand.com

FACTURE N°: 29564

Mme / Mr: MORKANTY MALIKA

DESCRIPTION	MT HT	TVA 20%	MT TTC
LUNETTES LNKO OD : Verres Correction Organique +1.00 (-1.00 à 90°) Progressifs Anti lumière bleu OG : Verres Correction Organique NEUTRE Progressifs Anti lumière bleu ADD : +3.00	825,00 437,50 437,50	165,00 87,50 87,50	990,00 525,00 525,00
Verres (vendus pour le compte de optic pour tous numéro 2219571/2219572/2219801) *			
TOTAL	1 700,00	340,00	2 040,00

Arrêté la présente facture à la somme de : DEUX MILLE QUARANTE DH

ICE: 002446492000067 IF: 45647563 PATENTE : 34259285 RC : 460519 CNSS : 2054511

*OPTIC POUR TOUS

Mme Bennani Boutaina

INPE : 095026449

*LNKO s.a.r.l
46 Bd Zerkouni - Casablanca
Pour le Compte d'optic pour tous
Mme Bennani Boutaina
INPE : 095026449*